



## Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018

Présidence : Monsieur Patrice Jaquenoud, syndic  
Personnes présentes : 29 personnes présentes dont 27 citoyens avec droit de vote

---

M. le Président salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des comptes. L'assemblée a été convoquée par avis dans la « Feuille Officielle » NO 19 du 11 mai 2018, une affiche au pilier public et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 27 juin 2011 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune.)
2. Comptes 2017
  - a. de fonctionnement
  - b. des investissements
  - c. rapport de la commission financière
3. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 16'000.00 pour la finalisation du PAL
4. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour l'aménagement de l'accès à la nouvelle salle communale à Torny-le-Grand (y.c. mobilier)
5. Approbation des statuts de l'ASF (Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois)
6. Divers

Conformément à la loi, deux scrutateurs sont nommés sur la proposition de Monsieur le Syndic : il s'agit de Mme Gabriela Lombart et M. Régis Longchamp qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Comme la loi permet au public d'assister aux débats de cette assemblée, M. le Président demande aux personnes ne disposant pas du droit de vote de se manifester. Monsieur le Président demande aux scrutateurs de compter les citoyens présents et ayant le droit de vote.

Il donne également l'information que selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'article 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et les prises de position sont du domaine public. Le conseil communal publiera le procès-verbal sur le site internet de la commune.

Personne ne s'est annoncé concernant un enregistrement de l'assemblée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :  
29 personnes présentes, dont 27 citoyens ayant le droit de vote et de délibération  
2 personnes n'ayant pas le droit de vote et de délibération  
Majorité : 15  
Pour un vote à bulletins secrets 1/5 : 6

Il rappelle également que le conseil communal est autorisé à voter les budgets et les règlements soumis. Il s'abstient cependant pour les décharges et les délégations de compétence ainsi que pour les comptes de fonctionnement et d'investissement.

Aucune autre observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer.

## **1. Procès-verbal**

---

Le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé par main levée par 25 oui et 2 abstentions, le bulletin secret n'étant pas demandé.

## **2. Comptes 2017**

---

### **a) Fonctionnement**

Monsieur le Président donne la parole à M. Fabien Baechler, conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes par chapitre.

Les comptes de fonctionnement bouclent avec des charges de CHF 3'586'573.92 et des produits de CHF 3'539'021.65, ce qui représente un excédent de charges de CHF 47'552.27.

Plus aucune autre remarque n'étant formulée à la suite de la présentation, M. le Président donne la parole à M. Alain Gaudin, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

La commission financière approuve les comptes de fonctionnement 2017 en remarquant que dans la rubrique 700 (approvisionnement en eau), il n'y a toujours pas de réserve au passif du bilan concernant la rubrique approvisionnement en eau.

La commission financière n'a pas d'autres remarques à faire et propose donc à l'assemblée communale d'approuver les comptes de fonctionnement 2017 qui lui sont soumis.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes de fonctionnement 2017 sont acceptés par 16 oui et 11 absentions (dont 7 pour le conseil communal).

### **b) Investissements**

Monsieur le Président donne la parole à M. Fabien Baechler, conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes d'investissement par chapitre.

M. Cédric Clément demande pourquoi le montant de CHF 700'000.00 n'a pas été utilisé pour les assainissements de captage et remplacement de conduites alors que lors d'une dernière assemblée communale, cet investissement semblait urgent. M. Fabien Baechler l'informe que la grande partie du montant concerne la conduite en fonte de Middel pour CHF 492'000.00 qui est liée à la réfection de la route et la construction du trottoir à Middel.

M. Francis Favre précise que la conduite en fonte date de 1922 et fonctionne encore bien et que la commune prévoit de faire une synergie des travaux avec la construction du trottoir de Middel.

Concernant la station de pompage de Tornay, M. Francis Favre pense que le budget de CHF 180'000.00 est hors course car il n'est pas suffisant pour la station de la Praly. De plus, des captages ont dû être fermés.

Aucune autre remarque n'étant formulée à la suite de la présentation, M. le Président donne la parole à M. Alain Gaudin, Président de la commission financière, pour la lecture de leur rapport.

M. Alain Gaudin relève que les charges des investissements ont atteint CHF 1'129'823.75 sur les CHF 2'043'900.00 budgétés. Avec un produit d'investissement de CHF 436'341.90, l'exercice 2017 se termine avec un excédent de charges de CHF 693'481.85

La commission financière n'a pas d'autres remarques sur le compte d'investissement 2017 et propose à l'assemblée communale de l'approuver.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes d'investissement 2017 sont acceptés par 18 oui et 9 absentions (dont 7 pour le conseil communal).

### **Approbation des comptes globaux :**

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les comptes globaux 2017 sont acceptés par 18 oui et 9 absentions (dont 7 pour le conseil communal).

### **3. Approbation d'un crédit d'investissement de Fr. 16'000.00 pour la finalisation du PAL**

---

Monsieur le Président donne la parole à M. Pierre-André Ney conseiller communal en charge du dicastère pour l'explication de ce nouvel investissement.

Monsieur Pierre-André Ney donne diverses informations :

- En cas d'acceptation, le financement se fera par des fonds propres ou emprunt au taux du jour
- La finalisation du plan d'aménagement local concerne les points suivants :
  - Délimitation de la zone de protection château de TOG
  - Mensuration officielle
  - Adaptation du plan communal des énergies (PCE)
  - Plan d'infrastructure d'eau potable, PIEP

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. Cette dernière approuve le crédit d'investissement de CHF 16'000.00 pour la finalisation du PAL, sans autres remarques.

La discussion est ouverte. Personne ne demande la parole.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le crédit d'investissement de CHF 16'000.00 pour la finalisation du PAL en financement par fonds propres ou emprunts au cours du jour est accepté à l'unanimité.

Au nom du conseil communal, M. le Président remercie l'assemblée pour cette approbation.

### **4. Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour l'aménagement de l'accès à la nouvelle salle communale à Tornay-le-Grand (y.c. mobilier)**

---

M. Pierre-André Ney explique aux personnes présentes qu'un accès extérieur doit être créé sur le bâtiment de l'ancienne école de filles à Tornay-le-Grand afin de remplacer la salle communale actuelle située à la Rte du Criblet 4 à Tornay-le-Grand.

Madame de Habsbourg demande des précisions car elle ne comprend pas dans quel bâtiment se trouvera cette salle. Mme Sophie Swan lui répond que c'est dans l'ancienne salle de classe de Fabiola.

M. Cédric Clément pense que le bâtiment de l'école des filles est protégé au niveau des biens culturels, il demande donc si un contact avec le SBC a été effectué. M. Patrice Jaquenoud répond par la négative. M. Cédric Clément pense que le chemin d'accès est dangereux en hiver. M. Patrice Jaquenoud lui répond qu'une vision locale a été effectuée avec les personnes concernées qui n'ont pas abordé ce genre de remarques. M. Jaquenoud précise qu'en cas de dangers liés à l'hiver, il serait aussi possible que les personnes âgées utilisent une salle au sein du bâtiment communal à Middel.

M. Jean-Louis Kern précise qu'une demande de mise à l'enquête simplifiée devra être effectuée.

M. Bernard Bugnon demande par où les personnes à mobilité réduite pourront entrer dans cette nouvelle salle. Monsieur Patrice Jaquenoud lui répond qu'un ascenseur est disponible.

Madame de Habsbourg demande combien d'offres la commune demande pour réaliser ces travaux. M. Patrice Jaquenoud lui répond que pour préparer le projet et connaître un montant de budget, une seule offre a été demandée. Suite de quoi et afin d'attribuer le travail, au minimum trois offres seront demandées, analysées et comparées.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière. Cette dernière approuve le crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour l'aménagement de l'accès à la nouvelle salle communale à Torny-le-Grand (y.c. mobilier), sans autres remarques.

M. le président remercie M. Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour l'aménagement de l'accès à la nouvelle salle communale à Torny-le-Grand (y.c. mobilier) en financement par fonds propres ou emprunts au cours du jour est accepté par 34 oui, 5 non et 0 abstentions.

Au nom du conseil communal, M. le Président remercie l'assemblée pour cette approbation.

## **5. Approbation des statuts de l'ASF**

---

Monsieur le Président donne la parole à Mme Sophie Swan, conseillère communale en charge du dicastère pour la présentation de ces statuts.

La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse et leurs Réseaux Santé respectifs ont ainsi créé un service d'ambulance sud fribourgeois. La gestion du personnel, administrative et financière avait été confié dans un premier temps à l'Hôpital Sud Fribourgeois, puis lors de la cantonalisation de l'hôpital à l'Hôpital Fribourgeois (HFR).

Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié la convention le liant aux trois districts avec effet au 31 décembre 2017. La Glâne, la Veveyse et la Gruyère et leurs Réseaux Santé se donc attelés à mettre sur pied un nouveau service d'ambulance pour le sud fribourgeois.

Plusieurs variantes ont été étudiées. Tenant compte de la constitution du canton de Fribourg, de la loi sur la santé et de la loi sur les communes, il a été proposé de constituer une nouvelle association de communes. Les délégués des communes des trois districts ont accepté de créer cette nouvelle association lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017. Ceci a permis l'entrée en fonction du nouveau service d'ambulance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une étape importante reste encore à être franchie : l'approbation des citoyens. Le Conseil communal soumet donc au vote de l'assemblée d'une part, l'adhésion de notre commune à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois, et, d'autre part, les statuts de cette même association.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Louis Kern demande quels seront les coûts engendrés à l'adhésion de cette nouvelle association. Mme Sophie Swan lui répond que les coûts seront identiques. Monsieur Eric Robatel demande si le service des interventions sera modifié ? M. Patrice Jaquenoud lui répond par la négative.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, l'approbation des statuts de l'ASF est acceptée par 26 oui et 1 abstention.

## 6. Divers

---

- Mme Sophie Swan informe l'assemblée que le conseil des parents est maintenant élu. Elle remercie Mme Chantal Trimaille, vice-présidente qui est présente ce soir ainsi que l'ensemble des parents qui ont accepté cet engagement.
- Renouvellement de l'organe de révision : la commission financière propose de renouveler le mandat pour ces 3 prochaines années à Multifiduciaire. M. Patrice Jaquenoud propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour pour la prochaine séance d'assemblée communale.
- Madame Béatrice Wacker demande des informations concernant le musée d'art contemporain. M. Patrice Jaquenoud explique à l'assemblée que l'association aimerait utiliser les bâtiments militaires actuels. Une mise à l'enquête devrait être déposée d'ici la fin de l'année.
- Madame Béatrice Wacker demande ce qui va se passer de la ferme inhabitée de l'hoirie Bruder. M. Pierre-André Ney explique que ce projet de 53 appartements (6 bâtiments) est actuellement en stand-by car le promoteur a changé de bureau d'architecture. Madame Béatrice Wacker demande si une surface commerciale est prévue. Monsieur Pierre-André Ney lui répond qu'actuellement rien n'est officiel. Mme de Habsbourg demande si les bâtiments seront élevés. M. Pierre-André Ney lui répond par la négative en précisant qu'en zone village 11.5 mètres est la hauteur maximale de construction.
- Mme de Habsbourg demande si elle doit s'attendre à des nuisances liées au renouvellement du revêtement de la place multisports. Monsieur Fabien Baechler répond par la négative.
- Mme de Habsbourg a remarqué qu'une mise en chantier sur la route cantonale à Torny avait été effectuée. Elle demande quelles sont la nature de ces travaux ? M. Roland Sallin explique que ces travaux sont gérés par le canton. Ils concernent uniquement les endroits les plus dégradés de la chaussée. Les travaux débiteront le 11 juin 2018.
- Peuplier devant l'église : M. Roland Sallin informe l'assemblée que ce dernier va être abattu pour des raisons sécuritaires.
- M. Bernard Bugnon demande si la commune est partie prenante concernant la création de ce musée d'art. M. Patrice Jaquenoud lui répond que le conseil communal est favorable à cette création en précisant qu'un certain nombre de visiteurs peuvent être amenés à venir dans la région. Toutefois la commune est actuellement en négociation avec la ou les personnes concernées par ce projet d'art afin d'améliorer la cadence des transports publics.

M. le président remercie chacun de sa participation à l'assemblée, ses collègues pour le temps mis à disposition de la commune et tout particulièrement la boursière, la secrétaire, les fontainiers et employés communaux pour les bonnes prestations fournies tout au long de l'année, ainsi que les deux scrutateurs de la soirée.

Il clôt l'assemblée à 21h40 et invite les citoyens présents à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Le Syndic :

Patrice Jaquenoud

La Secrétaire :

Stéphanie Jan